

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM18 1549

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ LGBTQ+ À LA VILLE DE MONTRÉAL

Attendu que la communauté LGBTQ+ est une communauté vibrante de Montréal qui fait néanmoins face à plusieurs enjeux dont la discrimination, l'itinérance, le manque de ressources communautaires et l'absence de recherche et de données sur les défis qui lui sont propres;

Attendu que l'article 2 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités affirme la nécessité de combattre toutes les formes de discriminations, notamment celles basées sur le sexe et l'orientation sexuelle;

Attendu qu'en août 2017, lors du festival Fierté Montréal, le maire de Montréal a promis la mise en place d'une première politique de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres à la Ville de Montréal ainsi que la nomination d'un(e) agent(e) de liaison auprès de la communauté LGBTQ+;

Attendu que le programme de Projet Montréal de 2017 proposait des mesures pour « faire de Montréal une ville encore plus accueillante pour les personnes LGBTQ + »;

Attendu qu'en août 2018, la mairesse de Montréal a confirmé que l'administration travaillait actuellement sur une politique de la diversité sexuelle et annoncé que Montréal sera l'une des villes candidates pour être l'hôte de la World Pride en 2023;

Attendu que les rencontres tenues en 2018 avec différents groupes représentant la communauté LGBTQ+ ont permis de dégager un consensus clair sur l'importance de consulter et d'impliquer toute la diversité des groupes et personnes LGBTQ+ en amont de toute démarche visant à connaître leurs besoins et les pistes d'actions à cibler à l'échelle municipale;

Attendu qu'en conséquence, au printemps 2019, des consultations auront lieu afin d'élaborer une politique de la diversité sexuelle et d'identifier des priorités consensuelles pour la communauté LGBTQ+ afin d'assurer que le soutien de la Ville profite au plus grand nombre possible de membres de la communauté et réponde aux besoins prioritaires;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez
Mme Rosannie Filato
M. Robert Beaudry

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal profite des consultations qui seront tenues au printemps 2019 pour aborder avec les groupes et membres de la communauté LGBTQ+ la création et nomination d'un poste de commissaire auprès de cette communauté, qui pourrait être en charge de la mise en oeuvre de la Politique sur la diversité sexuelle et de représenter les intérêts et les défis de la communauté;

- 2- que la Ville de Montréal poursuive son processus de consultation auprès de la communauté LGBTQ+ afin de fonder la politique à venir sur une évaluation rigoureuse et objective des demandes qui émaneront des personnes et organisations concernées, assurant ainsi de répondre adéquatement aux besoins et d'assurer une adhésion de la population aux stratégies ciblées ».

65.03

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM18 1550

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2018

MOTION DE L'OPPOSITION OFFICIELLE POUR L'AJOUT DE FEUX PIÉTONS AVEC MODE « TOUT ROUGE » POUR FAVORISER LA SÉCURITÉ DES ENFANTS ET DES AÎNÉS

Attendu que le transport actif revêt une importance stratégique dans l'atteinte de plusieurs objectifs de la Ville de Montréal tels que la réduction des GES, la réduction du bruit et la réduction de la sédentarité;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté une Charte du piéton à l'été 2006 plaidant la primauté des piétons et plaçant également ces derniers « au coeur des priorités »;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté en 2016 *l'Approche Vision Zéro* visant à « améliorer davantage la cohérence des interventions et de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés » en faveur d'une éradication des accidents entraînant des décès et des blessés graves;

Attendu qu'entre 2008 et 2013, le transport actif à Montréal a connu une hausse de 1,8 % par année en moyenne selon la dernière *Enquête Origine-Destination* 2013;

Attendu que selon le Journal de Montréal, en date du 11 septembre, l'année 2018 est la plus meurtrière pour les piétons depuis 5 ans;

Attendu que selon la dernière enquête origine-destination, Montréal génère 42 % des déplacements vulnérables du Québec;

Attendu que la région administrative montréalaise est l'endroit où les accidents impliquant au moins un piéton sont les plus fréquents, représentant 43 % de tous les accidents du Québec;

Attendu que plus de la moitié (55 %) des accidents impliquant un piéton ont lieu à une intersection selon le *Rapport détaillé des faits et statistiques touchant les piétons de la SAAQ, 2016*;

Attendu que les jeunes et les personnes âgées sont plus à risque d'être impliqués dans un accident en tant que piéton;

Attendu que les piétons victimes d'accidents qui ont 60 ans et plus subissent des blessures plus graves et séjournent plus longtemps à l'hôpital;

Attendu que l'élimination des interactions entre voitures et piétons aux intersections par l'instauration d'une période où les feux sont en mode « tout rouge », peut grandement accroître la protection du passage des piétons, notamment car le virage sur feu rouge est interdit à Montréal;

Attendu qu'encore très peu d'intersections montréalaises sont déjà dotées de feux « tout rouge »;

Attendu que le médecin spécialiste en santé communautaire à Direction de la santé publique du Québec, Patrick Morency, propose l'instauration des feux rouges exclusifs parmi les mesures efficaces apportant une plus grande sécurité des piétons;

Attendu que l'approche Vision Zéro adoptée en 2016 par la Ville de Montréal améliorera significativement la sécurité de tous les usagers de la route, incluant les piétons, avec une approche qui préconisera une solution adaptée aux conditions particulières de chaque carrefour, et non une solution unique appliquée unilatéralement;

Il est proposé par M. Dominic Perri

appuyé par M. Lionel Perez
M. Éric Alan Caldwell
Mme Sophie Mauzerolle

Et résolu :

que le plan Vision Zéro de la Ville de Montréal qui sera présenté en 2019 intègre le déploiement des feux piétons avec mode « tout rouge » aux intersections aux abords des écoles et des résidences pour personnes âgé(e)s là où une telle approche est la plus appropriée pour permettre un environnement plus sécuritaire et propice au transport actif.

65.02